

Particuliers-employeurs

Toujours plus nombreux

Le nombre de particuliers employeurs augmente d'années en années. Un développement favorisé par des dispositifs comme le chèque emploi-service et qui n'est pas sans conséquence.

Selon un bilan publié par l'Urssaf, qui recoupe les déclarations nominatives simplifiées (DNS), les chèques emploi service universel (Cesu) et le chèque prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), le nombre de particuliers employeurs a nettement augmenté en 2006. Au 31 décembre, le nombre d'employeurs de personnel de maison en Rhône-Alpes s'élevait à 151 500, en hausse de 7,4 % par rapport à 2005. L'Ain avec 7,8 % enregistre la progression la plus forte, rattrapant ainsi un déficit historique. Une croissance régionale et départementale supérieure à celle constatée au niveau national : 6,3 %. Parallèlement, 88 400 employeurs d'assistantes maternelles ont été recensés dans la

région, soit 4,6 % de plus que l'année précédente. Notre département, avec 293 assistantes maternelles pour 1 000 enfants de moins de 4 ans, enregistre la plus forte proportion, ce qui s'explique par un faible taux en accueil collectif (71 places pour 1 000 enfants de moins de 4 ans). Enfin, autre caractéristique de l'Ain, le nombre d'employeurs exonérés (personnes âgées de plus de 70 ans) est faible.

La Fepem (Fédération des particuliers-employeurs) dispose de chiffres sensiblement identiques à ceux de l'Urssaf, avec des sources différentes. La progression du nombre de particuliers employeurs, assistantes maternelles et personnel de maison confondus, a progressé en 2006 par rapport à 2005 de 5,3 % en France, 5,6 % en Rhône-Alpes et 5,5 % dans l'Ain avec 30 021 employeurs.

L'emploi direct concerne 80 % de ces services à la personne, le passage par une association mandataire les 20 % restant.

Cette progression du nombre de particuliers employeurs se poursuit de façon sensible d'une année sur

Une masse salariale annuelle brute de 73 M€ dans l'Ain

l'autre. Une bonne nouvelle sur le plan économique. La masse salariale annuelle brute dégagée par ces emplois augmente de manière assez forte, 11,6 % dans l'Ain en 2006, pour un total de 73 millions d'euros, 11,7 % en France pour un total de 8 milliards d'euros. Ces 15 dernières années, ce type d'emploi a été multiplié par 2,9, soit 713 000 créations de postes.

Mais cela n'est pas sans conséquence. On observe parallèlement une montée en puissance des conflits aux prud'hommes. Le particulier n'a pas forcément conscience de son statut d'employeur et des devoirs que cela

Egalement plus nombreux aux prud'hommes suppose. Aussi, pour la première fois, la «liste d'union pour les droits des employeurs de l'Ain» aux prud'hommes du 3 décembre inclut la Fepem. «C'est un droit extrêmement conventionnel. Et il était important d'avoir cette fédération à nos côtés», justifie-t-on au sein

d'une des grandes organisations patronales traditionnellement présentes sur cette liste. Parmi les exemples cités, le conseil général met à disposition des assistantes maternelles qu'il forme et agréé, des contrats de travail à faire signer aux parents. Une initiative qui correspond à un véritable besoin, puisque ce contrat-type mis en ligne sur le site du Département a été téléchargé de nombreuses fois et bien au-delà de ses frontières. Il reste l'une des pages les plus visitées. Mais tous les parents ne lisent pas ce qu'ils signent. Et de là, naissent des conflits.

La création du Cesu et du Paje n'est sans doute pas étrangère au développement du service à domicile. Aujourd'hui, près des trois quarts des employeurs ont choisi l'un ou l'autre de ces moyens de déclaration. Ils sont 73,4 % dans la région et 75,1 % dans l'Ain. En fait, les deux tiers des déclarations faites par l'intermédiaire de la DNS proviennent d'associations mandataires.

Sébastien Jacquart ●

Vu, lu, entendu...

Un service d'information, une plate-forme juridique ont été mis en place par la Fepem au 0820 82 10 12. Mais un accompagnement plus poussé est proposé aux adhérents pour l'ensemble de la relation, à commencer par l'aide à la rédaction du contrat de travail.

La convention jardinier-jardinier gardien a été dénoncée comme désuète. Elle devrait disparaître début 2009.

Un site se propose de mettre en relation les particuliers qui souhaitent devenir employeurs ou salariés du secteur : www.particulieremploi.fr



On dénombreait dans l'Ain en 2006, 30 021 particuliers-employeurs.

Point de vue

Elodie Robert

«La Fepem est l'unique organisation professionnelle représentant du particulier employeur auprès des pouvoirs publics, sa mission est de les accompagner dans leur rôle, leur faire connaître leurs droits et leurs devoirs», rappelle Elodie Robert, chargée de développement territorial pour la Fepem Rhône-Alpes.

La Fepem mène donc un travail d'information important. «On crée de l'emploi, mais on n'est pas une entreprise. La relation est à la fois très réglementée et humaine. C'est sa spécificité. Notre travail vise donc la réussite du binôme salarié-particulier employeur», explique Elodie Robert pour qui les litiges ne sont pas si nombreux. Ceux-ci n'apparaissent que quand les choses ne sont pas clairement établies au départ. Tout particulier-employeur doit se référer à la convention collective et la suivre. Il est important de leur faire comprendre qu'ils deviennent employeurs, une responsabilité importante. Mais globalement, les gens s'imprègnent assez rapidement de la convention collective quand on leur met entre les mains».



Adoptée le 23 juillet dernier par le Parlement, la loi de modernisation de l'économie définit le particulier-employeur comme un acteur économique et social à part entière, sans pour autant qu'il poursuive de fins lucratives par rapport au travail de son ou de ses salariés.

«Le travail de la fédération et des acteurs du secteur a abouti à faire reconnaître et encadrer un modèle d'emploi ancré dans la culture française», en déduit la chargée de développement.

Le secteur a commencé à se structurer depuis 60 ans. Un anniversaire fêté en juin. La convention collective nationale du particulier employeur date de 1980 et a été révisée en 1999. La convention collective nationale des assistantes maternelles, elle, date de 2004. Mais la Fepem est aussi à l'origine de la création de l'Ircem — un outil

de protection sociale — ou d'outils de simplifications comme le chèque emploi service universel. On lui doit aussi l'IFES (Institut Fepem de l'emploi familial), un outil de professionnalisation qui s'occupe de l'ingénierie de la formation pour les assistantes maternelles et les employés de maison depuis 1995.